

Sécurité sur les tournois

Tout organisateur de Tournoi a le devoir de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité normale des participants : encadrement, joueurs et spectateurs.

Etant donné qu'il n'existe que peu de textes législatifs ou mesures réglementaires sur le sujet, il im-porte d'établir des recommandations correspondant aux diverses situations et susceptibles d'assurer à tous des conditions normales d'exercice de leur activité.

+ Les spectateurs

- lorsque les aires de jeu sont ceinturées par des mains courantes, les spectateurs doi-vent obligatoirement se trouver derrière celles-ci.
- s'il n'y a pas de mains courantes autour des aires de jeu, aucun spectateur ne doit se trouver à moins de 3,50m des lignes de touche ou d'en-but.

+ L'encadrement

L'encadrement, uniquement composé de personnes licenciées autorisées DAT, et en nombre raisonna-ble, (maximum 4 personnes par équipe) peut se tenir à l'intérieur des mains courantes ou sur la bande des 3,50 m autour du terrain, mais uniquement lorsque son équipe joue.

Par contre, ces dirigeants doivent veiller à ce qu'aucun objet susceptible de provoquer une blessure lors d'une chute ou d'un contact ne se trouve dans la zone des 3,50 m (pharmacie, casier à bou-teilles, plots, table de marque, etc...)

+ Les joueurs

Au cours d'un match, les remplaçants doivent respecter les mêmes consignes que les spectateurs : se tenir derrière les mains courantes ou à plus de 3,50 m de toute ligne.

Journée de l'arbitrage lors des finales de rugby à 7

32

+ Les moyens de secours

Bien qu'aucune disposition légale n'existe en la matière, les organisateurs de Tournois doivent prévoir les mesures appropriées en matière de secours aux blessés.

La FFR propose deux types de recommandations :

- les premières, générales, applicables à tout tournoi, quel que soit l'effectif joueurs,
- des mesures spécifiques, fonction des effectifs joueurs présents sur les Tournois.

+ Mesures générales

Lorsqu'un club organise un Tournoi et quels que soient les effectifs, il est recommandé de prendre les dispositions suivantes :

- Prévenir par courrier le centre de secours le plus proche de la tenue de la manifesta-tion,
- Avoir les coordonnées du médecin de service le plus proche et le moyen de le joindre rapidement,
- Prévenir, par courrier, la structure hospitalière la plus proche de la tenue de la manifes-tation,
- Laisser libre un accès pour les véhicules de secours,
- Identifier et rendre repérables, notamment parmi les éducateurs formés, les personnes présentes titulaires d'une AFPS (sachant que la formation AFPS est obligatoire pour la formation de l'éducateur !)
- Avoir une pharmacie de secours à disposition (avec une liste minimale de produits établie par le médecin du club)